

Signature de la charte d'accueil des familles de victimes de la violence routière entre le CHU de Toulouse et le Ministre de la Santé et de la Protection Sociale

« Un accident de la voie publique, le décès brutal de la victime, l'accueil du blessé aux urgences ou son admission en réanimation, constituent une agression physique et psychologique pour la famille. Celle-ci est exposée à une succession de violences : le choc de l'annonce de l'accident, la découverte du coma et ses conséquences, l'attente avec incertitude, voire le décès différé de la victime, auxquelles viennent s'ajouter des procédures administratives longues et complexes.

Que la victime soit blessée ou décédée, l'accompagnement de la famille est indispensable » (Extrait de la charte d'accueil des familles de victimes de la violence routière, accessible sur le site du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale).

La charte d'accueil des familles de victimes de violence routière, s'inscrit dans la politique de lutte contre l'insécurité routière initiée par le Gouvernement en 2002.

Philippe Douste-Blazy, Ministre de Santé et de la Protection Sociale, souhaite que les établissements de santé outre les soins de grande qualité qu'ils prodiguent à la victime, s'engagent à appliquer une charte visant à améliorer l'accueil des familles lorsque l'un de leur proche est victime de la violence routière.

Le CHU de Toulouse parmi les premiers établissements après Paris à être signataire de la charte

Le CHU de Toulouse ayant mis en place au sein de ses sites hospitaliers des dispositifs concourant à la qualité de l'accueil et de l'information des patients, a souhaité s'engager, dès la parution de cette Charte, à sa mise en œuvre. Daniel Moinard, Directeur Général et Françoise de Veyrinas, Présidente du Conseil d'Administration, signeront la Charte

en présence de :

PHILIPPE DOUSTE-BLAZY,

Ministre de Santé et de la Protection Sociale

**Le Vendredi 5 novembre à 10 heures 30
dans les locaux des Urgences adultes à l'Hôpital Purpan**

Programme :

- Présentation à la presse de la charte par le Ministre de la Santé et de la Protection Sociale
- Signature de la Charte
- Visite de l'espace réservé à l'accueil des familles de victimes de violence routière à Purpan